



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH.

Procurations de vote :

M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS, Mme Danielle DARD à Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Gérard VAN HELLE, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 11 - Direction Citadelle - Signature d'un avenant avec SOGEA FRANCHE-COMTÉ

Direction Citadelle
Signature d'un avenant avec SOGEA FRANCHE-COMTÉ

Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON

	Date	Avis
Commission n° 6	24/04/2018	Favorable unanime

La Ville de Besançon assure notamment la gestion de la Citadelle et de ses musées, la valorisation de l'ensemble des fortifications bisontines de Vauban inscrites sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, l'exploitation des divers services publics et le développement du site.

Afin d'accompagner le développement du projet Aquarium du Muséum de Besançon, plusieurs conventions de mécénat ont été conclues par la Ville de Besançon : le 23 décembre 2016 avec SBM TP (don de 15 000 €), le 23 juin 2017 avec HALLE PAYS DOLOIS (don de 15 000 €), et le 23 juin 2017 également avec CAMPENON BERNARD VERAZZI (don de 15 000 €).

Dans le cadre d'une opération de réorganisation interne au Groupe VINCI Construction France, les entreprises SBM TP située au 3 rue des Glycines 25110 Baume-les-Dames et HALLE PAYS DOLOIS située au 98 bis avenue de la République 39500 TAVAUUX, ont été absorbées le 30 juin 2017 par CAMPENON BERNARD VERAZZI située au 3 rue des Glycines 25110 Baume-les-Dames.

A cette même date, CAMPENON BERNARD VERAZZI a changé de dénomination sociale pour s'appeler SOGEA FRANCHE-COMTÉ.

Le présent avenant a pour objet de prendre acte du changement de dénomination sociale de CAMPENON BERNARD VERAZZI, qui devient SOGEA FRANCHE-COMTÉ et de la substitution de SOGEA FRANCHE-COMTÉ à SBM TP et HALLE PAYS DOLOIS dans tous les droits et obligations que ces dernières détenaient, notamment au titre des conventions de mécénat conclues par ces structures avec la Ville de Besançon.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant avec SOGEA FRANCHE-COMTÉ et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ledit avenant.

Pour extrait conforme,
 Pour le Maire,
 La Première Adjointe,


 Danièle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le **04 JUIN 2018**
 Contrôle de légalité


Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0